

**Quelques réflexions pour la mise en œuvre de l'année européenne du
vieillissement actif. / J.-P. Fragnière**

La promotion du vieillissement actif

Un tel projet n'est pas aussi banal qu'on pourrait le penser en première lecture. Il ne se réduit pas à une évidence triviale. Au-delà des termes qui tentent de l'exprimer, on est en présence d'un message à deux dimensions au moins.

1. Dépasser un vieillissement passif, subi, entre le désœuvrement, l'inertie et l'abandon.
2. S'écarter d'un modèle de vieillissement dans une attitude qui exclut l'initiative, la participation et, bientôt, la responsabilité ; se garder d'une situation d'irresponsabilité organisée.

L'idée de vieillissement actif peut conduire vers la promotion des conditions d'une démarche de vieillissement réfléchi et assumé, s'appuyant sur divers type d'action :

- des activités dans la sphère productive et la sphère privée, la production de services ;
- l'accès à des activités choisies qui sont autant de contributions à la vie sociale « ordinaire » (entraide, services de proximité, actions associatives, etc.).

En quelque sorte, c'est entrer dans un mouvement qui veut créer les conditions susceptibles de favoriser l'accès à l'exercice de ces actions, à l'information, à la maîtrise de l'habitat et de la mobilité.

Préalables

De tels projets sont appelés à se développer en valorisant quatre conditions au moins :

1. Garantir des choix et accueillir les diversités ;
2. permettre un « bien vieillir » libéré des normalisations néo-paternalistes et infantilistes ;
3. favoriser une autonomie porteuse de responsabilités ;
4. associer les garanties de la liberté individuelle à la reconnaissance des besoins collectifs.

Douze orientations pour l'action

Le projet général consistant à favoriser tant que faire se peut un vieillissement actif accessible au plus grand nombre peut se traduire en un faisceau d'actions correspondant à autant d'initiatives à la fois diverses et complémentaires. *Énumérons-les sans prétendre à l'exhaustivité.*

1. -Soutenir résolument les initiatives **d'engagement social** des retraités ainsi que des groupements dans lesquelles ils choisissent de développer leurs actions.

2. -Aménager la **flexibilité** du passage à la retraite en tenant compte de la situation réel des personnes ainsi que des effets à court, moyen et long terme des mesures retenues.
3. -Promouvoir des parcours différenciés dans l'aménagement des **fins de carrière** et d'entrer dans la retraite (retraite anticipée, retrait partiel, anticipation des risques, etc.).
4. -Promouvoir les diverses formes **d'entraide intergénérationnelle**, si possible autogérées, en soutenant le vigoureux essor des initiatives en cours.
5. -Soutenir les initiatives **d'information** sur le vieillissement actif pour nourrir les aspirations locales, soutenir l'exemplarité et ouvrir la voie à d'éventuelles formes de coopération.
6. -Promouvoir **l'habitat** intergénérationnel au niveau de la « maison », du quartier, du bourg et de la ville.
7. -Soutenir résolument toutes les formes de lutte contre la constitution de **ghettos**.
8. -Poursuivre la lutte contre la **pauvreté** à tous les âges.
9. -Anticiper et développer l'accès à la **formation permanente**.
10. -Soutenir les initiatives de formation adaptées aux **étapes du parcours de vie** et aux transformations des modalités d'insertion dans la mobilité professionnelle.
11. -S'associer aux initiatives **d'échange et de partage** qui se développent au niveau national et au niveau européen.
12. -Identifier et promouvoir des **réseaux** d'échanges et de partage.

Un faisceau de ressources

Pour s'engager dans ce champ d'action et favoriser la mise en œuvre des initiatives émergentes, la mise à disposition d'un certain nombre de ressources s'impose.

En particulier, quatre types d'initiatives méritent d'être retenues immédiatement :

1. **Piste 1** : Constituer une liste d'actions dites « exemplaires », déjà mises en œuvre ou en voie de réalisation et qui peuvent constituer autant de modèles ou de suggestions pour celles et ceux qui aspirent à développer des projets. Il s'agit surtout de rassembler de l'information et de la communiquer.
2. **Piste 2** : établir une liste d'institutions, d'organismes, de lieux-carrefours qui accueillent déjà des initiatives relevant de la promotion du vieillissement actif .encore il s'agit d'un travail de recueil d'informations et de communication.
3. **Piste 3** : constituer et rendre publique une liste de personnes-ressource qui ont élaboré des savoirs et du savoir-faire dans ce domaine (postes à responsabilités, publications, actions d'expertise, témoignages, etc.).
4. **Piste 4** : établir une liste de centres de compétences, en indiquant les prestations offertes et les modalités d'accès à celles-ci.

Une référence : Jean-Pierre Fragnière, *Les retraites, Des projets de vie*, 136 pages, Éd. Réalités sociales, Lausanne, 2011